

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY

Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 21 - 2025 – Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique 2024

M. le Maire présente le CFU 2024 du Budget Principal.

Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 143 125,87 €.

Le résultat d'investissement est excédentaire de 168 115,61 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés ;

M le Maire ayant quitté la pièce au moment du vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (0 contre et 0 abstention) :

- ✓ Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune,
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY

Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 22 - 2025 – Budget Lotissement 4 – Approbation du Compte Financier Unique 2024

M. le Maire présente le CFU 2024 du Budget Principal.

Le résultat de fonctionnement est déficitaire de 4 746,28 €.

Le résultat d'investissement est déficitaire de 9 107,26 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Lotissement 4 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés ;

M le Maire ayant quitté la pièce au moment du vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (0 contre et 0 abstention) :

✓ Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune,

✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY
Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 23 - 2025 – Fixation du prix de vente au m² des lots du lotissement « Tènement du Brédu »

M. le Maire rappelle la délibération en date du 31 mai 2024 numérotant les 8 lots à bâtir Rue du Brédu, dans le prolongement de l'actuel lotissement.

Les travaux d'aménagement du lotissement étant bientôt terminés, il convient de fixer le prix de vente du m².

Tel qu'il a été procédé à la création de ce lotissement initial, M. le Maire propose de fixer deux prix de vente :

- 150 €/m² TTC,
- 112 €/m² TTC, pour les résidences principales, sous les conditions suivantes qui seront notifiées sur l'acte de vente :
 - 1- Les acquéreurs s'engagent à avoir achevé leur construction dans un délai de 30 mois suivant la signature de l'acte notarié,
 - 2- Les acquéreurs s'engagent à ne pas revendre leur bien avant 10 ans suivant la signature de l'acte notarié,

3- Les acquéreurs s'engagent à habiter eux-mêmes la construction qu'ils auront édifiée sur la parcelle.

Si l'une de ces conditions susvisées n'est pas respectée, les acquéreurs s'engagent à reverser à la commune la différence entre le prix minimum d'achat (112 €/m² TTC) et le prix maximum d'achat (150 €/m² TTC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal

➤ FIXE deux prix de vente :

- 150 €/m² TTC,
- 112 €/m² TTC, pour les résidences principales, sous les conditions suivantes qui seront notifiées sur l'acte de vente :

- 1) Les acquéreurs s'engagent à avoir achevé leur construction dans un délai de 30 mois suivant la signature de l'acte notarié,
- 2) Les acquéreurs s'engagent à ne pas revendre leur bien avant 10 ans suivant la signature de l'acte notarié,
- 3) Les acquéreurs s'engagent à habiter eux-mêmes la construction qu'ils auront édifiée sur la parcelle.

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant à signer les actes de vente.

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY

Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 24 - 2025 – Nomination des voies et numérotation des lots du lotissement « Le Fief de la Vineuse »

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la société SIPO PHILAM a obtenu l'autorisation d'un Permis d'Aménagement pour la réalisation de 21 lots à bâtir au lieudit « Plaine de la Lambertièrre ».

Ces 21 lots sont desservis par des voies privées.

Avec l'accord de M. Philippe ROUSSEAU, représentant la société SIPO PHILAM, le lotisseur, M. le Maire propose de nommer les rue traversant le lotissement «Rue des Menhirs» «Rue des Mégalithes» «Rue de l'Orée»

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Valide la proposition de M. le Maire et décide de la numérotation des lots suivante :

Lot 1	2 Rue des Menhirs
Lot 2	4 Rue des Menhirs
Lot 3	6 Rue des Menhirs
Lot 4	8 Rue des Menhirs
Lot 5	10 Rue des Menhirs
Lot 6	12 Rue des Menhirs
Lot 7	14 Rue des Menhirs
Lot 8	5 Rue de l'Orée

Lot 9	3 Rue de l'Orée
Lot 10	1 Rue de l'Orée
Lot 11	2 Rue de l'Orée
Lot 12	4 Rue de l'Orée
Lot 13	6 Rue de l'Orée
Lot 14	8 Rue de l'Orée
Lot 15	2 Rue des Mégalithes
Lot 16	4 Rue des Mégalithes
Lot 17	6 Rue des Mégalithes
Lot 18	7 Rue des Menhirs
Lot 19	5 Rue des Menhirs
Lot 20	3 Rue des Menhirs
Lot 21	1 Rue des Menhirs

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY
Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 25 - 2025 – Demande de rétrocession ASL Le Champ Bouchard 2 – Délibération complémentaire

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°15 / 2025 du 07 avril 2025 ayant pour objet « Reprise de la voirie, des trottoirs et des réseaux du lotissement privé « Le Champ Bouchard 2 » par la commune ».

Le conseil municipal avait délibéré sur l'acceptation de reprise de la voirie, des trottoirs et des réseaux.

Il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire pour préciser que la commune accepte la reprise des trottoirs, à l'exception des voies piétonnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Accepte la reprise par la commune de la voirie, des trottoirs, du réseau pluvial sous voirie et de l'éclairage public sous conditions :**

- Tous les lots devront être construits,
- Les candélabres seront déjà posés et fonctionnels,
- Passage de caméra dans le réseau pluvial
- Un panneau « interdit aux + de 3.5 tonnes » devra être acheté et posé

- Sous condition de vérification de la conformité des trottoirs. Ce contrôle sera confié à la SAET, et le coût en sera supporté par la collectivité.
- **N'accepte pas la reprise par la commune des espaces verts, du bassin d'orage et des voies piétonnes.**
- Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à la reprise par la commune de la voirie, des trottoirs, du réseau pluvial sous voirie et de l'éclairage public.

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY

Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 26 - 2025 – Déblocage du solde du prêt financement lotissement « Tènement du Brédu »

M le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 26 / 2023 du 13/06/2023 « Emprunt de 349 000 € pour financer l'acquisition et la viabilisation d'un lotissement (terrain Bouresche) – budget annexe lotissement »

Le conseil municipal avait délibéré sur l'acceptation d'un emprunt moyen terme à hauteur de 349 000 €, sur une durée de 4 ans, au taux de 3.90%.

Le Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, organisme prêteur, nous informe que la somme de 168 000 € reste à débloquent sur cet emprunt.

Le Maire propose au conseil municipal de débloquent la somme de 160 000 € afin de les utiliser dans le cadre de l'aménagement de l'extension du lotissement « Tènement du Brédu »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de débloquent le solde de 160 000 €
- Autorise le Maire à signer tout document afférent

Pour extrait conforme au registre,

Le 12 mai 2025.

Le Maire,

Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY

Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 27 - 2025 – Agrivoltaïsme – Prise de position

M le Maire présente au conseil municipal deux courriers adressés les 17 janvier et 14 avril 2025, par Alain LEBOEUF, Président du Département de la Vendée.

Ces courriers nous informent que lors de la session du 13 décembre 2024, les conseillers départementaux ont, à l'unanimité, pris position contre cette fausse « bonne idée » qu'est l'agrivoltaïsme. De nombreux maires et présidents d'intercommunalités ont également exprimé leur opposition.

Au moment où nous agissons collectivement pour une transition écologique et énergétique durable, nous avons le devoir de prendre position et de dénoncer l'agrivoltaïsme.

Ce système a été autorisé en France par la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables adoptée en 2023 suite à l'envolée des prix de l'électricité en 2022. Les décrets n'ont été publiés qu'en avril dernier, sans appréhender toutes les conséquences.

Le déploiement massif de ces technologies sur nos terres agricoles et sur nos paysages est surtout une fausse « bonne idée » car avec l'agrivoltaïsme émerge une série de dangers dont certains pourraient être irréversibles :

- **Mise en difficultés des agriculteurs** contraints de concilier le recouvrement de 40% de leurs terres par des installations photovoltaïques avec l'exigence irréaliste de maintenir 90% du rendement, compromettant ainsi la viabilité de leur

- exploitation, car comment imaginer sérieusement que des panneaux déployés sur 40% d'une surface puissent n'avoir qu'un impact de 10% de son rendement agricole ?
- **Précarisation des agriculteurs** se retrouvant dans l'obligation d'ajuster leur activité aux contraintes techniques et contractuelles imposées par l'installation photovoltaïque, au détriment des priorités agronomiques, des cultures et de l'élevage ;
 - **Impossibilité pour un agriculteur signant un contrat agrivoltaïque aujourd'hui de moderniser et d'adapter ses pratiques jusqu'en 2050**, limitant sa capacité à s'adapter aux défis imposés par le changement climatique, par les innovations agronomiques, ou par nécessité économique en lien avec l'évolution des marchés ;
 - **Fossé considérable entre la rémunération de l'agriculteur et celle du producteur d'énergie**, reléguant l'activité agricole au second plan, au profit de la production d'électricité ;
 - **Spéculation sur le foncier agricole**, avec des loyers de 10 à 30 x supérieurs aux prix du fermage, car indexés sur le potentiel photovoltaïque des parcelles (mesuré selon l'étendue des surfaces disponibles, leur ensoleillement, leur proximité avec des postes sources) ;
 - **Incapacité à maîtriser le développement anarchique des projets, ainsi que les fractures sociales et territoriales qu'ils vont générer**, menaçant durablement la cohésion de nos campagnes ;
 - **Rétention foncière au détriment de la transmission des terres**, maintenues en activité de manière symbolique pour garantir une rente aux propriétaires, perdant ainsi leur objectif premier qui est de nourrir la planète ;
 - **Instabilité des projets agrivoltaïques**, souvent portés par des sociétés éphémères (SAS), conçues pour être revendues à des fonds d'investissements, notamment étrangers, laissant les agriculteurs vulnérables face à des interlocuteurs changeants ;
 - **Risque de non-démantèlement des installations « agrivoltaïques »**, en dépit des obligations réglementaires, en particulier en cours de contrat pour non-respect des clauses comme, par exemple, celle du rendement n'atteignant pas 90%, voire à l'issue du contrat ;

- **Manipulation de données biologiques et scientifiques**, utilisées pour justifier ces technologies alors que l'ombre des panneaux entraîne obligatoirement une baisse de la photosynthèse et donc de la production végétale et fourragère ;
- **Incompréhension des populations** notamment en lien avec le ZAN, dont personne ne pourra comprendre qu'il ne s'applique pas aux installations agrivoltaïques, mais aussi face au mitage paysager que ces dernières généreront ;
- **Fragilisation, voire arrêt du déploiement de centrales photovoltaïques sur des surfaces artificialisées et bâties**, dont la viabilité économique sera plombée par les projets agrivoltaïques, moins coûteux à déployer en raison de leur volumétrie et de la facilité technique des installations agrivoltaïques ;
- **Menace d'une double dépendance**, énergétique d'un côté, s'exposant à des importations massives de panneaux photovoltaïques étrangers, et alimentaire de l'autre via l'importation de produits agricoles à bas prix, au risque de fragiliser un peu plus nos souverainetés économique et alimentaire.

Un autre modèle est possible. Le département de la Vendée le démontre depuis plus de 20 ans à travers des projets d'énergies renouvelables déployés au plus près des réalités locales. La transition énergétique est une composante de l'aménagement du territoire. La volonté du Département de la Vendée est de construire, avec l'ensemble des acteurs de terrain, des projets qui ont du sens et dont nous pourrions collectivement partager la réussite.

La Vendée a su valoriser ses ressources et ses filières locales, notamment son agriculture et son industrie agro-alimentaire, en transformant les effluents d'élevage en gaz renouvelable, tout en préservant ses terres agricoles. Sur le photovoltaïque, la Vendée mène une politique volontariste pour son développement sur les surfaces bâties et artificialisées, et sur des espaces ayant perdu tout usage agricole.

A la lecture de tous ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- S'oppose fermement à l'installation de projets agrivoltaïques en Vendée, qui est un véritable danger pour notre agriculture, pour nos paysages et pour l'acceptabilité par nos populations d'une transition énergétique durable,

- Demande aux députés et sénateurs Vendéens de se mobiliser pour modifier la loi et les décrets qui en découlent, comme certains parlementaires ont commencé à s'en saisir,
- Appelle de ses vœux au lancement d'un plan national résolument volontariste visant à couvrir les surfaces artificialisées et bâties, les délaissés et les friches agricoles :
 - en levant l'ensemble des contraintes qui freinent les projets, depuis les problèmes d'assurances jusqu'aux procédures administratives qui doivent être allégées,
 - en allant au-delà de l'obligation légale d'une couverture minimale sur les bâtiments ou parkings qui pourrait être bien plus ambitieuse.

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY
Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 28 - 2025 – Logement locatif communal 3 Bis Place de l'Eglise – Sélection des futurs locataires

M le Maire rappelle au conseil municipal que le logement locatif communal sis au 3 Bis Place de l'Eglise est vacant suite au départ de la précédente locataire.

Après publications, nous avons pu réunir des candidatures.

Après étude des candidatures,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'attribuer le logement 3 Bis Place de l'Eglise à
- Mme BOYER Déborah

A compter du 1^{er} juin 2025,

Sous conditions que la candidate puisse présenter les garanties exigibles.

Pour un montant mensuel de 566.26 € dont 20€ de provision de charges eau / électricité) avec une caution de 546.26 € équivalent à 1 mois de loyer.

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice	:	12
nombre de conseillers présents	:	7
date de la convocation du conseil municipal	:	12/05/2025

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY

Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 29 - 2025 – Contribution SDIS – Proposition de prise en charge financière par Vendée Grand Littoral

M le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du 31 mars 2025 transmis par M DE RUGY, Président de Vendée Grand Littoral.

Ce courrier informe que le Conseil Départemental souhaite construire un nouveau centre départemental de secours et en appelle à la solidarité des collectivités Vendéennes pour son financement.

A titre d'exemple, la contribution annuelle qui pourrait être versée par la commune de Saint Hilaire La Forêt pourrait s'élever à 9 107.09 € soit 36 428.34 €.

Cette charge non prévue dans les budgets des communes viendrait lourdement impacter nos finances locales déjà largement touchées par la baisse des dotations de l'Etat.

Pour cette raison, la communauté de communes Vendée Grand Littoral propose de prendre en charge l'intégralité de cette contribution, soit 1.8 million d'euros sur 4 ans. Vendée Grand Littoral dispose de marges de manœuvre suffisantes lui permettant de se substituer aux communes.

Cette participation exceptionnelle s'inscrit dans sa mission d'aide aux communes. Il s'agit d'un geste fort à la hauteur des enjeux de cohésion de territoire et de sécurité publique que Vendée Grand Littoral souhaite porter collectivement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte la proposition de Vendée Grand Littoral
- Autorise le Maire à signer tout document afférent

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
 nombre de conseillers présents : **7**
 date de la convocation du conseil municipal : **12/05/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Alain RAMBAUD, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
 Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Christian BÂTY

Martine COTTET a donné pouvoir à Amédé GARCIA

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 30 - 2025 – Priorisation des travaux engagés en 2025

M le Maire liste les travaux engagés en 2025.
 Il est nécessaire de les prioriser de cette manière :

Ordre	Descriptif	Montant TTC
1	Embellissement Lavoir de la Courolle	23 914 €
2	Achat et pose ossuaire cimetièrè	2 300 €
3	Réaménagement douche locatif 1 Rue des Elinières	1 117.74 €
4	Achat tondeuse 30cm + coupe bordure entretien cimetièrè	815 €
5	Voirie Rue Lambretièrè & Pont Vieux / VALOT TP	21 943 €
6	La Coutardièrè	40 000 €
7	Commerce	550 000 €
8	Empierrement devant parcelle SIRE Claude-France	3 000 €
9	Terrasse pâtisserie	18 000 €
10	Bâtiment stockage atelier	
11	Bibliothèque	
12	Réparation beffroi Eglise (partie basse)	16 893.72 €
13	Remplacement toiture bar	
Enveloppe globale		677 983.46 €

- Accepte la proposition de priorisation des travaux 2025
- Autorise le Maire à faire les demandes de subventions éligibles (SyDEV, Département, VGL, etc...)
- Autorise le Maire à signer tout document en lien avec ces travaux

Pour extrait conforme au registre,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Christian BATY

